Nations Unies S/PV.5748



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5748e séance

Mardi 25 septembre 2007, à 10 h 15
New York

Président :	M. Ripert	(France)
Membres :	Afrique du Sud	Mme Qwabe
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Li Junhua
	Congo	M. Gayama
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	Ghana	M. Yankey
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Mantovani
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Chávez
	Qatar	M. Al-Ansari
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Slovaquie	M. Mlynár

Ordre du jour

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Rapport du Secrétaire général sur le Tchad et la République centrafricaine (S/2007/488)

07-51567 (F)



La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Rapport du Secrétaire général sur le Tchad et la République centrafricaine (S/2007/488)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la République centrafricaine et du Tchad des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Zoumara (République centrafricaine) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, S. E. M. Come Zoumara.

Sur l'invitation du Président, M. Allam-Mi (Tchad) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République du Tchad, S. E. M. Ahmad Allam-Mi.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/563, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2007/488, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Tchad et la République centrafricaine.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2007/563) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Congo, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1778 (2007).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 10 h 40.